



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



Échelle 1 : 10'000

Enquête publique

Septembre 2024

Approuvé par la Municipalité		Soumis à l'enquête publique	
dans sa séance du :		du :	
Le Syndic :		au :	
La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :
Adopté par le Conseil général		Approuvé par le Département compétent	
dans sa séance du :		Lausanne, le :	
La Présidente :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			

 **Jaquier Pointet SA**
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Périmètre du plan d'affectation
- Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 février 2023 par l'Inspection des forêts du 7ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVFo)
- Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT

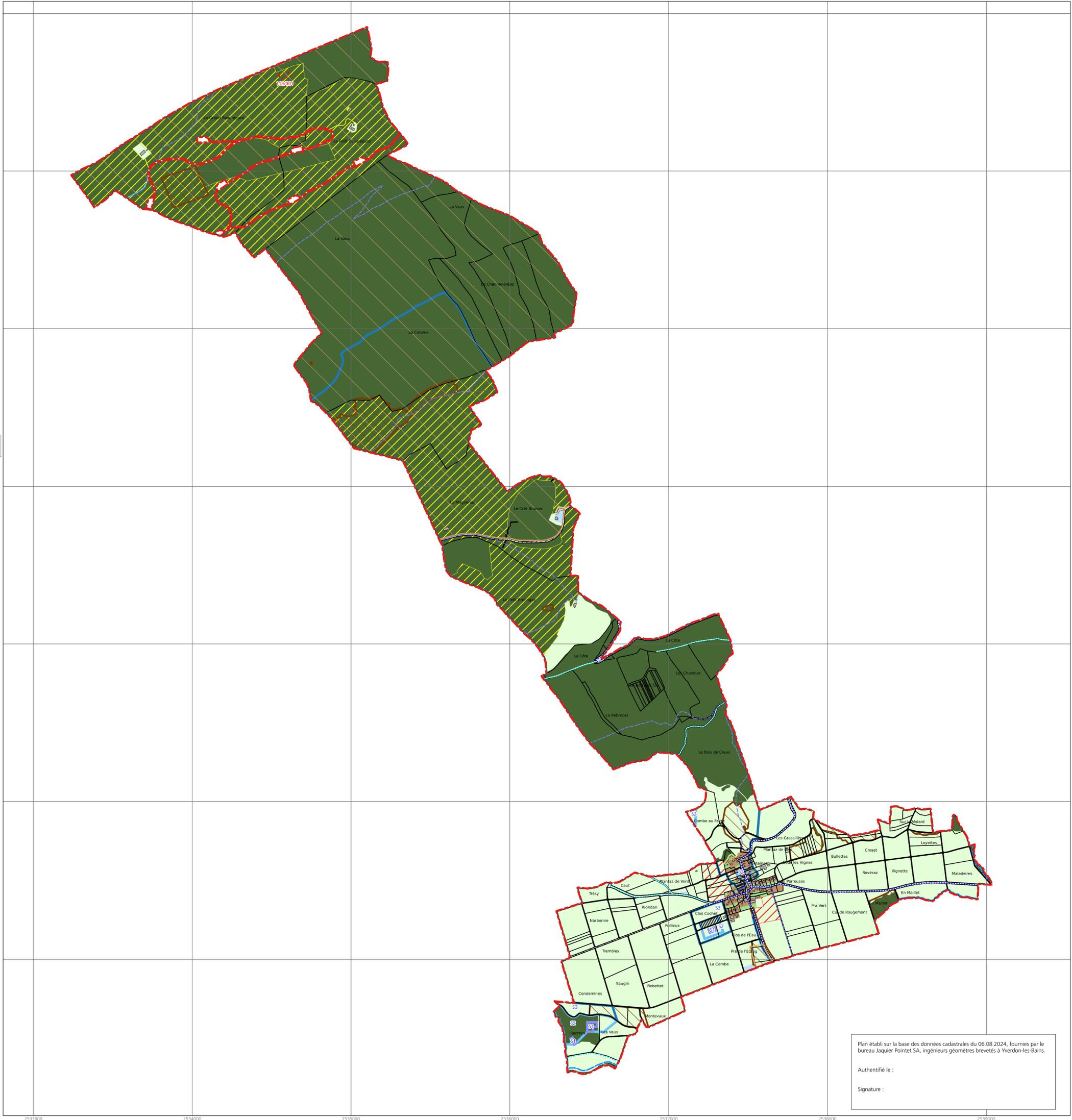
PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
 - Itinéraire de SuisseMobile à vélo
 - Région archéologique
- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- Importance régionale
 - Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS - Surface)
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS - Ligne)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT

- Zones de protection des eaux
- Zone S1
 - Zone S2
 - Zone S3



Plan établi sur la base des données cadastrales du 06.08.2024, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :
Signature :